

# BULLETIN COMMISSAIRES CSDL

Toujours  
**PRÉSENTS**

C'est avec plaisir que nous vous transmettons un nouveau numéro du bulletin des commissaires. Nous vous rappelons que ce bulletin a pour objectif de vous informer des décisions, enjeux, projets et défis du conseil des commissaires de votre commission scolaire. Tout comme vous, nous sommes présents pour viser la réussite de nos élèves. Tout au long de l'année, nous poursuivrons cette communication avec vous. Bonne lecture!

## Tout connaître sur le conseil d'établissement : un défi de taille !

Pour une deuxième année consécutive, la Commission scolaire de Laval (CSDL) a convié l'ensemble des membres des conseils d'établissement des écoles de la CSDL à une session d'information et de formation sur le conseil d'établissement, les 28 octobre et 2 novembre derniers.

Offerte par le Secrétariat général, cette session d'information portait sur la composition, la formation, le fonctionnement, les fonctions et les pouvoirs du conseil d'établissement. Elle a permis d'outiller tout près d'une centaine de membres des conseils d'établissement des écoles de la CSDL dans l'exercice de leurs fonctions et de démythifier avec eux le rôle du conseil d'établissement.

Plusieurs commissaires et directions d'école ont fait la promotion et ont activement participé à chacune de ces sessions d'information. Nous remercions l'ensemble des participants pour leur implication et leur engagement dans la vie démocratique de la CSDL !

## Nomination du Protecteur de l'élève de la CSDL

Le 8 septembre dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Laval a procédé à la nomination de Mme Lise Lavoie-Gauthier à titre de Protecteur de l'élève.

Madame Lavoie-Gauthier a pour mandat de recevoir les plaintes des parents et élèves qui, après avoir épuisé les recours internes mis à leur disposition, demeurent insatisfaits de l'examen de leur plainte ou du résultat de cet examen par la commission scolaire.

Le Protecteur de l'élève n'est pas un membre du personnel de la commission scolaire et, de façon indépendante, il analyse les plaintes qui lui sont soumises afin de donner son avis au conseil des commissaires et lui proposer les correctifs qu'il juge appropriés, le cas échéant.

Vous êtes invités à consulter le site Internet, au [www.cslaval.qc.ca](http://www.cslaval.qc.ca), où vous trouverez, sous le bandeau *Gestion des plaintes et Protecteur de l'élève*, l'information complète et les documents utiles pour la gestion et le traitement des plaintes à la Commission scolaire de Laval. Un dépliant relatif à la gestion des plaintes et au Protecteur de l'élève est d'ailleurs disponible au bureau de la direction des établissements de la Commission scolaire de Laval ainsi que sur le site Internet.

## Projets-écoles visant la réussite et la persévérance des élèves

Comme prévu dans les règles budgétaires du gouvernement pour 2010-2011 quant à l'utilisation du 10% des surplus accumulés, le conseil des commissaires a récemment fait le choix de prendre cette somme d'argent, soit 2 016 000 \$, pour la redistribuer dans les écoles primaires et secondaires et dans les secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

Une somme d'argent d'un million de dollars sera répartie parmi les établissements scolaires du secteur jeune de la Commission scolaire de Laval (écoles primaires et secondaires) afin de permettre la réalisation de projets à saveur pédagogique visant la réussite et la persévérance scolaire ainsi que l'atteinte de notre cible de 79%. Ces projets émergeront des milieux et répondront spécifiquement aux besoins distincts de chaque école.

Nous nous rappelons que nous devons d'ici 2020 diplômer ou qualifier 79 % de nos élèves âgés de moins de 20 ans et que nous devons tous participer activement à l'atteinte de cette cible.

Les établissements seront donc bientôt informés des sommes dont ils disposeront pour la réalisation de leurs projets.

Par ailleurs, les secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes bénéficieront également d'une somme de 1 million de dollars.

**Voici les dates des prochaines séances  
du conseil des commissaires en 2010:  
17 novembre et 8 décembre**



## Appuyons les Jeux du Québec à Laval en 2013!

La Commission scolaire de Laval s'est associée à Ville de Laval, en tant que partenaire du comité de mise en candidature, en vue de l'obtention des Jeux du Québec d'hiver de 2013.

En plus de l'impact positif de la tenue des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique et communautaire, les Jeux du Québec constituent une occasion privilégiée de mobiliser la collectivité lavalloise autour d'un projet commun centré sur les jeunes.

Cet événement s'inscrit d'ailleurs dans les orientations du plan stratégique de la CSDL. En appuyant la tenue des Jeux du Québec, la CSDL contribue à la promotion du sport, de l'activité physique et de saines habitudes de vie auprès des jeunes.

La Commission scolaire de Laval compte obtenir un minimum de 10 000 signatures. Afin d'atteindre cet objectif, nous vous invitons à appuyer cette candidature et à inciter les membres de votre entourage à en faire de même.

Pour ce faire, appuyez sur le bandeau Laval 2013, qui se trouve sur la page d'accueil de notre site Internet, au [www.cslaval.qc.ca](http://www.cslaval.qc.ca), et remplissez le formulaire électronique.

Merci pour votre appui!

## Conventions de gestion et de réussite éducative

À la suite de la signature de la toute première convention de partenariat entre la CSDL et le MELS, l'année scolaire 2010-2011 sera consacrée à la mise en place des conventions de gestion et de réussite éducative devant intervenir entre la CSDL et chacune des directions d'établissement.

Ces conventions seront établies en tenant compte du plan de réussite et de la situation particulière de chaque établissement. Elles permettront d'identifier pour chaque établissement des mesures pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat.

Dans le cadre de l'élaboration des conventions de gestion et de réussite éducative, les membres du personnel des établissements seront consultés et le projet final sera soumis au conseil d'établissement pour approbation. Ce processus, conforme à la loi, permettra à la CSDL d'impliquer tous les intervenants concernés par la réussite des élèves.

## Intégration des élèves HDAA : la commission scolaire répond oui, mais...

En vue de la rencontre sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage convoquée par le MELS, qui a eu lieu le 25 octobre dernier, les quatre présidents des commissions scolaires francophones de l'Île de Montréal et de Laval, en présence de Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, se sont concertés et ont tenu un point de presse, le 21 octobre. Cette conférence de presse avait pour but de rendre publiques leurs recommandations afin notamment de répondre aux besoins des enfants lavallois et montréalais.

Les présidentes des commissions scolaires n'ont pas manqué de soulever les particularités du milieu urbain de Montréal et de Laval, qui se distingue par le nombre important d'élèves en difficulté, par la défavorisation économique et sociale de même que par l'immigration.

## Plan stratégique 2011-2016

Puisque le plan stratégique 2007-2011 de la CSDL en est à sa dernière année d'application, nous travaillons dès maintenant à l'élaboration du prochain plan stratégique 2011-2016.

Ce nouveau plan stratégique sera établi en continuité de celui que nous appliquons depuis maintenant trois ans, en tenant compte du plan stratégique du MELS, de même que de la convention de partenariat intervenue entre la CSDL et le MELS.

Dans le cadre de ce processus d'élaboration, la population lavalloise sera conviée à une séance publique d'information au cours de laquelle le projet de plan stratégique lui sera présenté. Un avis public à cet effet sera publié au cours de l'hiver 2011. De plus, l'ensemble des conseils d'établissement de la CSDL, le comité de parents et le CCSEHDAA seront mis à contribution dans le cadre de la consultation officielle du projet de plan stratégique à compter du mois de décembre 2010.

## Initiation des élèves à la démocratie scolaire

Afin de susciter l'intérêt des élèves de la CSDL à la vie démocratique de leur milieu scolaire, pour qu'ils deviennent des citoyens intéressés et engagés, la *Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire* a été adoptée par le conseil des commissaires le 16 juin dernier.

Conformément à cette politique, nous invitons tous les établissements à favoriser l'organisation d'activités d'initiation à la démocratie scolaire, notamment par la création de comités d'élèves, et à encourager les initiatives locales en apportant l'aide nécessaire aux membres du personnel et aux élèves pour ce faire.

Le nouveau comité des élèves de la CSDL prévu à cette politique sera prochainement mis en place. Des informations à cet effet seront transmises aux établissements concernés par le biais des Services complémentaires.

## Loi 100

Le 29 septembre dernier, le conseil des commissaires adoptait une résolution demandant à la présidente du Conseil du trésor, Mme Michelle Courchesne, de soustraire en partie la Commission scolaire de Laval de l'application de la Loi 100, qui a pour objet de mettre en oeuvre certaines mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire de la province, afin de tenir compte de l'augmentation substantielle de sa clientèle prévue au cours des prochaines années ainsi que pour tenir compte de sa performance financière exceptionnelle. En effet, le MELS prévoit pour la CSDL une hausse de clientèle de plus de 7 500 élèves d'ici l'année scolaire 2020.

Toujours en lien avec les nouvelles obligations de la Loi 100, et sous réserve dans la demande de dérogation précitée, la CSDL a déposé auprès du MELS, le 30 septembre dernier, son plan d'action concernant la réduction de la taille de l'effectif et la réduction des dépenses de nature administrative. À cet effet, il est important de noter que le conseil des commissaires a fait le choix de ne pas réduire le budget des conseils d'établissement et le budget du comité de parents et du CCSEHDAA.